

Avis informatif – Seul le texte publié au JOUE fait foi

**Avis et communications
de la
Direction générale des douanes et droits indirects**

Avis aux importateurs de certains acides phosphoniques alkyls et de leurs sels de sodium originaires de la République populaire de Chine

Base juridique : règlement d'exécution (UE) 2025/2385 de la Commission du 27.11.2025 – [JO L du 28.11.2025](#).

Type de mesure : enregistrement des importations de certains acides phosphoniques alkyls et de leurs sels de sodium originaires de la République populaire de Chine.

Date d'entrée en vigueur : le 29.11.2025.

Produit concerné : acide 2-phosphonobutane-1,2,4-tricarboxylique et de son sel de sodium tetrasodium hydrogen 2-phosphonatobutane-1,2,4-tricarboxylate, à l'état solide ou sous forme de solution aqueuse.

Nomenclature concernée : code NC 2931 49 80 (code TARIC 2931 49 80 60).

Pays d'origine : République populaire de Chine.